



**ENSEMBLE,
PRÉVENONS
L'OBÉSITÉ
DES ENFANTS**



APPEL A PROJETS EPODE

Règlement « Communes »

Article 1 :

Le demandeur peut être le Président d'une Association, le Maire d'une commune ou le Directeur d'une école. L'association, la commune ou l'école doivent impérativement se trouver sur le territoire intercommunal.

Article 2 :

La manifestation ou l'animation proposée peut concerner **une ou plusieurs** des 7 communes de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Article 3 :

La manifestation ou l'animation doit obligatoirement avoir été au préalable **labellisée** par le comité d'expert EPODE national.

Article 4 :

Le dépôt du projet doit comporter :

1- Lettre de motivation

Expliquant les motivations du déposant à participer à cet appel à projets et à s'investir dans le projet lui-même.

2- Descriptif du projet

- Intitulé du projet
- Champ d'application
- Les objectifs

3- A qui s'adresse le projet :

- Type de public

4- Echancier

Il s'agira d'expliquer précisément le planning prévu pour le déroulement du projet

5- Besoins à mettre en place pour la réalisation de votre projet

Les besoins logistiques attendus sont à faire apparaître très clairement dans ce point 5.

Un budget prévisionnel relatif au projet d'animation ou de manifestation est à joindre également

6- Pièces à joindre

L'identité de la personne à contacter, le service concerné et un relevé d'identité bancaire pour le virement

Un dossier devra préalablement être retiré au siège de la C.C.F.L. ou téléchargé sur le site Internet www.cc-flandrelys.fr rubrique santé.

Article 5 :

La subvention offerte pourra s'élever jusqu'à 40% du montant prévisionnel dans les limites de la ligne budgétaire annuelle attribuée par la C.C.F.L. Une seule subvention par demandeur sera octroyée chaque année.

Le montant de la subvention sera défini par la commission en fonction du projet.

Le plafond estimé par action est de 500€. En deçà de 200€, le montant total pourra être pris en charge.

Article 6 :

Les dossiers complets sont à transmettre, **impérativement trois mois avant la date de la manifestation**, au siège de la Communauté de Communes Flandre Lys 500 rue de la Lys 59253 LA GORGUE.

Après acceptation du dossier, une convention sera signée entre la CCFL et la commune (ou le porteur du projet).

Article 7 :

Si la commune est subventionnée, elle devra faire apparaître sur ses supports de communication les logos de la Communauté de communes Flandre Lys et d'EPODE. Nul ne peut utiliser ces logos sans avoir préalablement contacté le service communication.

La collectivité s'engagera à communiquer à la CCFL les photos et compte rendus de la manifestation ou de l'animation, ainsi que les pièces justificatives des dépenses.

Article 8 :

Si la subvention allouée était détournée de son projet initial ou si la manifestation n'avait pas lieu, la commune devra rétribuer son montant à la Communauté de communes Flandre Lys.

La participation à cet appel à projet emporte acquiescement aux conditions du présent règlement sans bénéfice de discussion.

Fait à LA GORGUE

Le 15 septembre 2008

Marc DELANNOY,

Président



**ENSEMBLE,
PRÉVENONS
L'OBÉSITÉ
DES ENFANTS**



APPEL A PROJET EPODE

Identification du service demandeur :

Service:
Adresse:.....
Code postal..... Commune :

Nom du Directeur : Prénom :
Tel : Mail :

Personne chargée du projet si différente du Directeur :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Mail :

Renseignements sur le service :

Ce projet figure t-il dans un projet pédagogique ? :
.....
.....
.....
.....

Ce projet est-il financé par un autre organisme ?

Ce projet est-il établi en vue d'une pérennisation :

Nombre d'enfants concernés :

Maternelles :
Petite section
Moyenne section :
Grande section :

Primaires :
Cycle 1 :
Cycle 2 :
Cycle 3 :

Nombre d'enfants concernés par le projet :

Budget prévisionnel du projet

CHARGES	MONTANT En euro	PRODUITS	MONTANT En euro
Achats pour la manifestation	Etat indiquez les ministères sollicités
Services Assurances Entretien Locations Publicités Autres	Conseil régional Conseil général Conseil municipal Conseils Communautaires Flandre Lys Autres
Charges de personnel Salaires bruts Charges sociales	Association (participation) Adhérents (participation)
Frais généraux Postaux Fournitures Autres	Entrées Partenaires privés (précisez)
Autres	Autres
TOTAL	TOTAL

Je soussigné(e) (nom et prénom), Maire de

.....

- certifie exactes les informations du présent dossier ;
- demande une subvention de..... € ;
- m'engage à fournir dans les 6 mois qui suivent la manifestation un compte rendu financier à l'administration qui a versé la subvention (loi n° 2000-321 du 12 avril 2000) ;

Fait à..... le / /

Signature du Maire

Signature du Responsable de service

Cachet de la Mairie

PIECES A FOURNIR

- la fiche descriptive de l'organisateur décrivant le projet (lieu, date, nature de la manifestation ou de l'animation, public concerné, etc...);*
- un budget prévisionnel détaillé relatif au projet d'animation ou de manifestation intercommunale.*
- une copie du projet pédagogique si l'action s'insère dans une démarche de projet*
- un relevé d'identité bancaire au nom de la commune*

